DELIBERATION N° DGAEFS-SG/2026/295

2.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20261012-342403-DE-1-1
Date de réception en préfecture le 22 octobre 2026

Suite à la convocation en date du 28 septembre 2026
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 12 OCTOBRE 2026

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Axelle DOERLER-DESENNE, Jean-Claude DULIEU, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Michel GACEM, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Charles BEAUCHAMP donne pouvoir à Maryline LUCAS, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Carole DEVOS donne pouvoir à Axelle DOERLER-DESENNE, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Monique EVRARD donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Soraya FAHEM donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Agnès DENYS, Valérie LETARD donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Laurent PERIN donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Marie SANDRA donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Eric LAVALLEE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS, Claudine DEROEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUFS.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Benjamin CAILLIERET, Marie CHAMPAULT, Jean-Luc DARCOURT, Christine DECODTS, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Mickaël HIRAUX, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Eric RENAUD, Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

OBJET : Attribution de subventions à Itinéraires et à l'AGSS de l'UDAF dans le cadre de la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs, à La Sauvegarde du Nord pour une mission d'administrateur ad hoc et à l'UDAF du Nord dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité

Publié sur le site lenord.fr le 22 octobre 2026

Vu le rapport DGAEFS-SG/2026/295

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer pour 2026, une subvention de 20 000 € à Itinéraires Entr'actes et une subvention de 14 380 € à l'Association de Gestions des Services Spécialisés de l'Union Départementale des Associations Familiales (AGSS de l'UDAF) pour des actions de sensibilisation à l'exploitation sexuelle des mineurs, telles que présentées en annexe 1 ci-jointe ;

- d'attribuer une subvention de 15 000 € pour 2026 à la Sauvegarde du Nord pour ses missions d'administrateur ad hoc telle que présentée en annexe 1 ci-jointe ;

- d'attribuer une subvention de 15 000 € pour 2026 à l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) du Nord pour ses actions d'accompagnement à la parentalité telle que présentée en annexe 1 ci-jointe.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 21.

En raison de fonctions exercées par un membre de sa famille au sein de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), Madame FAUCHILLE ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptée dans le quorum.

Madame SANDRA avait donné pouvoir à Madame FAUCHILLE. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

46 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de l'Achat Public,

Eric LECAT